

PROGRAMME ACCÈS ILNU AITUN MAHK NANAHKU ALUEPUNA

FONCTIONNEMENT

Pour bénéficier du programme, les personnes doivent présenter une preuve de revenu au moment de l'inscription. Elles pourront ainsi s'inscrire aux différentes activités proposées. Trois périodes d'inscription sont prévues pendant l'année, soit au printemps, à l'automne et à l'hiver.

Certaines activités sont réservées pour les Pekuakamiulnuatsh, en fonction des critères convenus avec l'organisateur de l'activité de loisir ou d'ilnu aitun.

PREUVE DE REVENU OBLIGATOIRE

Pour être admissible, le revenu familial avant impôt doit être inférieur au seuil indiqué ci-dessous.

Suis-je admissible?

Taille de l'unité familiale	Revenu
1 personne	24 600 \$
2 personnes	30 625 \$
3 personnes	37 650 \$
4 personnes	45 712 \$
5 personnes	51 846 \$
6 personnes	58 473 \$
7 personnes	65 101 \$

La révision des seuils indiqués est définie par le programme Accès-loisir Québec.



Le volet permet aux participants de vivre un séjour d'immersion en nehluéun et/ou des activités d'ilnu aitun. Les participants sont accompagnés d'un transmetteur et peuvent ainsi développer des apprentissages en nehluéun et/ou diverses compétences reliées à nos savoirs traditionnels.

OBJECTIFS

- Valoriser les savoirs et connaissances des Pekuakamiulnuatsh;
- Augmenter le niveau de connaissance du participant d'ilnu aitun;
- Favoriser la transmission des savoirs et connaissances des Pekuakamiulnuatsh afin de contribuer à leur pérennité.



Le volet « Saines habitudes de vie » réfère à l'adoption de saines habitudes de vie par des activités sociales, de loisir, de sport, de plein air, d'alimentation ou d'art.

OBJECTIFS

- Favoriser le mode de vie physiquement actif des Pekuakamiulnuatsh;
- Favoriser la saine alimentation chez les Pekuakamiulnuatsh;
- Favoriser la santé mentale et spirituelle des Pekuakamiulnuatsh.